

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et Flandres..... 3 mois, 17,00; 6 mois, 32,00; 1 an, 60,00
 France et Belgique..... 3 mois, 18,00; 6 mois, 34,00; 1 an, 64,00
 Union postale..... 3 mois, 19,00; 6 mois, 35,00; 1 an, 66,00

REDACTION - ANNONCES
 ABONNEMENTS

ROUBAIX : 71, Grande-Rue, T. 34 et 1906. Int. 6.
 TOURCOING : 33, rue Carnot, T. 37.
 Chèques postaux 87 Lille.

BOCK MEYERBEER
 35, rue Meyerbeer
 ROUBAIX
 Téléphone 421 et 2471

MEUBLEZ-VOUS
 aux Annonces Maisons
MAMAN LOUISE
 A FAIT SES PREUVES
 Elle possède un choix de tout l'ameublement en général. Jouis d'une bonne réputation et vend bon marché. Voir ses Magasins et Ateliers :
 179-178 bis, Rue de Lannoy ROUBAIX
 Le train d'arrivée à la porte. Livraison gratuite par auto. Belle Maison à Roubaix (Téléphone 27-47)

BILLET PARISIEN

M. Luther à la recherche d'une majorité

(D'EX RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 19 JANVIER (MÉTRIC).
 En Allemagne comme en France des obstacles quasi insurmontables surgissent devant les gouvernements successifs, et ces obstacles, dans les deux pays, viennent de l'impossibilité de constituer une majorité.
 M. Luther a éprouvé à ses débuts l'instabilité parlementaire qui se manifeste chez nos anciens ennemis.
 C'est, qu'en effet, les Allemands eux aussi sont divisés, beaucoup moins par les questions extérieures que par les questions intérieures. La politique de Loewen, telle que l'ont définie les ministres du Reich, M. Stresemann notamment, c'est-à-dire une politique destinée à procurer à l'Allemagne gloire et profit sans lui coûter de gros sacrifices en contre-partie, n'est combattue crainct que par les partis extrémistes de droite et de gauche.
 Mais beaucoup plus difficile est l'accord sur les problèmes économiques et sociaux qui se posent à l'intérieur de l'Empire.
 Les populistes, qui représentent les intérêts de la grosse industrie, ne voudraient s'entendre avec les gens de la Social-Démocratie portés aux solutions démocratiques.
 Quant au parti démocrate, il est peut-être le seul, à l'exception du parti du centre catholique, qui reste attaché à l'idée républicaine. Aussi, juge-t-il indispensable d'occuper ce merveilleux poste d'écoute qu'est le Ministère de l'Intérieur. Il s'ignore pas que le rôle républicain n'est pas ce qui douffa le maréchal Hindenburg, M. Luther ou M. Stresemann.
 Les populistes, de leur côté, veulent avant tout que la force et l'autorité soient restaurées à la tête du pays, et ils tendent à ce but qu'ils atteindront dans la mesure où les circonstances le permettront.
 Bref, de l'autre côté du Rhin, la lutte continue entre les puissances économiques réunies entre les mains de quelques « magnats » et l'idéologie démocratique et républicaine qui, cela est visible, perd du terrain d'année en année.

LES CHANGES

	LUNDI	MARDI
LIVRE	128.85	129.70
DOLLAR	26.505	26.74
BELGIQUE	120.20	121.40

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 19 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin, sous la présidence de M. Dumergue.
Syrie et Maroc.
 M. Briand a exposé à ses collègues l'état des affaires extérieures, puis M. Poincaré les a entretenus de la situation en Syrie et au Maroc.
L'obligation scolaire.
 M. Daladier a ensuite fait approuver un projet de loi sur l'obligation scolaire. Ce projet institue le livret scolaire, donne au conseil de l'école les pouvoirs de surveillance nécessaires et prévoit des sanctions.
L'éducation physique.
 M. Bénazet a enfin soumis au Conseil un certain nombre de propositions à envisager pour procurer aux communes les moyens nécessaires à l'organisation et au développement de l'éducation physique.
Dans la Marine.
 Les vice-amiraux Merleux de Vignaux, Varney, Jehenne, Dumesnil et Violette, ont été nommés membres du Conseil supérieur de la marine pour 1926.
La question financière.
 Le Conseil ne s'est pas occupé de la question financière. M. Doumer, en sortant de l'Élysée, a déclaré à ce sujet : « Le Gouvernement et la Commission continuent à s'occuper chacun de leur côté, de la question financière. J'ai simplement dit à mes collègues que je continuais à étudier la situation dont je les entretiendrais très prochainement. »

L'ÉTAT DE SANTÉ DU CARDINAL MERCIER

Bruxelles, 19 janvier. — Le jour de mardi a été très calme. L'éminent prélat a pu recevoir la visite du prélat d'Aberkirk, de Mgr de Crooy, doyen de Mons, et de M. le baron Beyens, ancien ambassadeur auprès du Vatican.

CONTRE LE TÉTANOS



(Wide World photos.)
 M. LE DOCTEUR ZOELLER, de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, qui vient de faire, avec le DOCTEUR RAYMOND DE GUARCHE, une découverte sur le vaccin contre le tétanos.

LE REDRESSEMENT FINANCIER

La Commission des Finances étudie le projet du Gouvernement

Paris, 19 janvier. — La Commission des Finances a examiné ce matin le titre premier du projet de loi relatif au redressement financier (amortissement de la dette publique). Elle a rejeté l'article 1^{er} relatif au remboursement de deux milliards sur les avances de la Banque à l'État. Elle a adopté en les modifiant, les articles 2 et 3 du projet instituant une Caisse d'amortissement et fixant la composition du Conseil de ladite Caisse. La Commission décidera aujourd'hui si elle doit saisir immédiatement la Chambre d'un rapport sur le projet qu'elle a élaboré relatif à l'équilibre budgétaire ou si elle doit attendre d'avoir un texte complet commentant également les dispositions relatives à l'amortissement et à la stabilisation monétaire.
Que va faire M. Briand?
 Selon un de nos confrères parisiens, M. Doumer continue à estimer que, seule, la taxe sur les paiements peut fournir des ressources immédiates. M. Briand est du même avis. La Chambre aura à se prononcer. Mais s'il la Chambre ne prend pas de décision, M. Briand verra s'il y a lieu ou non de poser la question de confiance sur la dite taxe. Il est possible d'ailleurs qu'il laisse au Sénat, le soin d'arbitrer, s'il y a lieu, le conflit en renforçant la thèse du gouvernement. Quel qu'il arrive, M. Doumer, même s'il remettrait son portefeuille à la discrétion du chef du gouvernement, ne sera pas sacrifié.
On demande un Comité d'étude chargé d'élaborer un projet de taxe générale à la production.
 Paris, 19 janvier. — M. Defontaine, député du Nord, et M. Astier, député de l'Ardeche, viennent d'adresser à tous leurs collègues de la Chambre une lettre à propos du projet de loi sur les paiements et demandant de constituer un Comité d'étude, spécialement chargé d'élaborer un projet de taxe générale à la production.

Au groupe interparlementaire des Régions dévastées

M. HAYEZ RENONCE A EN ACCEPTER DE NOUVEAU LA PRESIDENCE

M. Hayez, sénateur du Nord, sollicité par ses collègues, de reprendre à nouveau la présidence de ce groupe interparlementaire des Régions dévastées, les a priés de charger l'un d'eux de cette lourde fonction qu'il a remplie lui-même pendant de longues années, avec la compétence et la compétence que tous les sénateurs des départements dévastés n'ont cessé de reconnaître et d'apprécier.
 M. Hayez a adressé à cette occasion, le 8 décembre, au vice-président du groupe, une lettre dans laquelle il disait :
 La loi des Dommages de Guerre est l'œuvre du Groupe interparlementaire.
 Nous avons suivi chaque jour son application et nous lutons, hélas, pour qu'elle ne disparaisse pas sous les mesures restrictives qui y porteraient malgré nous des atteintes douloureuses et dangereuses pour nos régions.
 L'étape que nous venons de parcourir fut difficile; celle qui commencera avec 1926 ne le sera pas moins.
 L'œuvre accomplie est considérable, mais il faut la terminer.
 C'est la dernière tâche du Groupe.
 Elle me préoccupe comme vous et nos collègues, aussi je tiens à vous affirmer qu'il n'entre nullement dans mon esprit d'abandonner la « Cause Sacrée » à nous défendons et que nous aurons encore à défendre vigoureusement.
 Les membres du groupe interparlementaire ayant vivement insisté auprès de M. Hayez, pour qu'il conservât cette présidence, le sénateur du Nord a répondu qu'il ne pouvait qu'insister sur sa lettre du 8 décembre :
 J'ai besoin, momentanément, sinon de repos, au moins de modérer mon action.
 Vous savez d'autre part, par les difficultés rencontrées chaque jour et qui vont grandissant pour les sinistrés, qu'il est absolument indispensable de redoubler d'efforts et d'énergie pour la défense de nos malheureux concitoyens victimes de la guerre et de l'invasion, ce que l'on oserait trop volontiers dans les autres régions de la France.
 Chaque jour surgissent des projets qui portent atteinte à la loi de 1919 et, de plus en plus, il sera nécessaire au Groupe d'intervenir énergiquement.
 Je ne puis, pour la raison que je viens de vous expliquer, faire en ce moment l'effort nécessaire qui est indispensable pour diriger les travaux du Groupe et agir auprès du Gouvernement et du Parlement.
 Je vous prie de bien vouloir réunir le groupe le plus tôt possible et de lui faire part de ma présente lettre, et d'appeler son attention sur le projet de loi Molinié qui est une nouvelle atteinte à la loi des Dommages de Guerre et qui a été votée à la majorité par la Commission des Régions libérées de la Chambre des députés.
 Ainsi qu'on le voit, M. Hayez n'a pas trouvé, parmi tous les députés des Régions libérées de la Chambre des députés, pour la défense de la charte des sinistrés.
 Dans l'intérêt de ceux-ci, souhaitons cependant que le dévoué président du groupe interparlementaire des Régions dévastées puisse continuer à exercer son mandat.

UN GROUPE PARLEMENTAIRE DE DÉFENSE DES AGENTS D'ASSURANCES

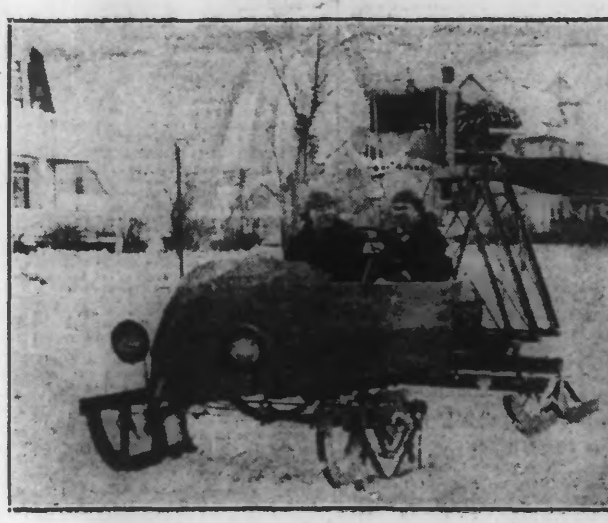
Paris, 19 janvier. — Un groupe parlementaire de défense des agents d'assurance s'est constitué au Palais Bourbon et a composé son bureau comme suit : président, M. Charbon; vice-présidents, MM. Lamoureux, Lafarge, Girard et Fougère; secrétaires, MM. Coty, Desein, Salmon et Durval; secrétaire administratif, M. René Lefebvre.
 Le groupe a entendu un exposé de ce dernier sur la situation actuelle des agents d'assurance au point de vue juridique et social.

LA GUERRE CIVILE EN CHINE

L'offensive de Tchang-Tse-Lin

Une dépêche de Pékin annonce que les troupes de Tchang-Tse-Lin ont occupé Shanchat-Wai.

LES SPORTS D'HIVER



(Wide World photos.)
 UN TRAINEAU A PROPULSION AÉRIENNE POUVANT FAIRE 100 KILOMÈTRES À L'HEURE.

LE MAUVAIS TEMPS

Après la neige, la pluie

Paris, 19 janvier. — Nous sommes, depuis hier, soumis à un régime pluvieux. Des pluies abondantes sont tombées dans la région parisienne. Il pleut, ce matin, dans toute la partie Est de la France. Dans le Nord-Est, on signale des neiges persistantes.
 Cet après-midi nous avons eu une aérologie momentanée avec quelques averses; mais demain, de nouveau, de temps sera couvert et nuageux. Les vents d'ouest nous ramèneront de nouvelles pluies.
A Bonneville, la neige tombe depuis deux jours sans arrêt et la température est basse. Le chemin de fer de Samoens à Annemasse est bloqué à quelques kilomètres de Bonneville.
LA SOMME DÉBORDE
 La Somme déborde de nouveau notamment entre Longo et Abbeville, et de nombreux lacs se forment dans la vallée, où des habitations sont encerclées par les eaux. Des habitations sont isolées dans les quartiers du marais de Saint-Gilles, à Abbeville. Dans la région de Péronne, plusieurs routes sont également envahies.
UNE DEMANDE DE CREDIT POUR LES INONDÉS
 Paris, 19 janvier. — M. Clamamus, député de la Seine, a déposé sur le bureau de la Chambre, au nom de la fraction communiste, une proposition de loi tendant à ouvrir un crédit de dix millions de francs pour venir en aide aux populations victimes des inondations, et à donner aux maires le droit de réquisition des immeubles vacants pour l'hébergement des sinistrés.
UN OURAGAN DÉVASTE LA RÉGION DE LAS PALMAS
 On mande de Las Palmas aux journaux qu'un ouragan a ravagé, la nuit dernière, toute la région. Sous une pluie diluvienne, les rivières, transformées en torrents, ont emporté les ponts, les routes et les voies de tramways. Dans plusieurs villages de nombreuses maisons ont été détruites; des plantations de bananiers ont été saccagées, notamment une, achetée dernièrement près d'un million de pesetas, que la mer a entraîné et rasé à tel point qu'on n'en reconnaît plus l'emplacement.

AU SENAT

Les interpellations sur les inondations se terminent par un ordre du jour de confiance

Paris, 19 janvier. — La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. de Selves.
LES INONDATIONS
 Après le dépôt de divers rapports, on aborde la discussion des interpellations de MM. Gaston Menier (Seine-et-Marne) et Paul Strauss (Seine) sur l'état des travaux destinés à remédier aux inondations de la Seine et de la Marne.
 M. Gaston Menier dit qu'il faut surtout reboiser et construire des bassins de retenue.
 M. Paul Strauss, sénateur de la Seine, demande de dresser et faire exécuter un plan pratique de lutte contre les débordements de l'eau.
 Intervenant dans le débat, M. Louis Dussetet propose une émission de bons à lots d'un milliard pour parer à l'insuffisance des ressources pouvant être consacrées à des travaux de protection contre les inondations.
 M. Barthoulet, sénateur de Seine-et-Oise, réclame une action énergique du Gouvernement.
 M. André Barthoulet, sénateur de la Seine, propose surtout l'approfondissement de la Seine en aval.
 M. Cornudet, sénateur de la Seine-et-Oise, intervient aussi, de même que le comte de Blois, sénateur de Maine-et-Loire.
 On entend encore M. Japy, puis M. Henry Chéron, qui réclame des travaux pour protéger la région de Cuen.
 Et la parole est au ministre des Travaux publics. M. de Montzé répond aux précédents orateurs.
 L'ordre du jour de confiance déposé par M. Strauss est adopté.
 La séance est levée à 15 h. 55. Prochaine séance jeudi.

LA LOI SUR LES LOYERS

La Chambre poursuit la discussion du projet de loi sur les loyers

Paris, 19 janvier. — M. Bouilloux-Lafont ouvre la séance à 15 h. 10.
LA LOI SUR LES LOYERS
 L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur les loyers. La parole est à M. Léfas (Ille-et-Vilaine). Examinant le projet en discussion, M. Léfas démontre qu'il est absolument impossible de maintenir indéfiniment une catégorie de citoyens en dehors du droit commun, alors que peu à peu tout rentre dans l'ordre et que le Parlement s'efforce de revenir à la saine méthode du budget en équilibre. Seul, le retour au droit commun peut, selon M. Léfas, donner à la France les locaux d'habitation dont elle a besoin.
 M. Levasseur fait savoir qu'il a reçu toutes les suggestions et préparé un vaste programme de construction avec le concours des Compagnies d'assurances et des collectivités administratives. Les constructions seront prévues pour les petits et moyens locataires.
 Le Gouvernement s'inspire de propositions de MM. Landry et Loucheur, qui avaient prévu un programme pour 600.000 logements.
 Le projet doit être voté rapidement, puisque la loi récente n'a d'effet que jusqu'au 6 avril.
 Pour M. Castru (Calvados), le texte qui est proposé à la Chambre ne fait que prolonger un régime d'exception.
 L'orateur conclut en déclarant qu'il ne lui sera pas possible, ainsi qu'à ses amis, de voter s'il n'est pas amendé, un projet, qui aura pour résultat d'aggraver la crise dont souffre le pays.
 M. André Hesse, président de la Commission, fait remarquer qu'il y a encore des orateurs inscrits dans la discussion générale, et qu'il est saisi de 89 amendements.
 Le président de la Commission invite donc les orateurs à se résumer et à reporter leurs observations à la discussion des articles.
 M. Serot défend l'uniformité de la taxation des loyers, sans s'en remettre aux faits.
 M. Serot pense, puisque les capitalistes se désintéressent de la construction immobilière, que la collectivité doit se substituer à eux en se procurant les ressources indispensables pour doter l'assureur et les locataires.
 M. Vellin demande instamment au Gouvernement les crédits nécessaires à la construction des habitations à bon marché.
 La discussion générale est close. La suite de la discussion est renvoyée à mercredi matin 10 h. Séance levée à 15 h. 55.

Pour la vie moins chère

Un accord entre le Syndicat régional des Pharmaciens du Nord de la France et le Consortium de l'Industrie textile de Roubaix-Tourcoing

Le Consortium de l'Industrie Textile et le Syndicat Régional des Pharmaciens viennent de signer un accord qui permettra de diminuer notablement — pour les familles ouvrières — le montant des frais pharmaceutiques.
 Voici dans quelles conditions cet accord a été réalisé :
 A la demande du Consortium de l'Industrie Textile de Roubaix-Tourcoing et des Sociétés de Secours mutuels qu'il subventionne, le Syndicat Régional des Pharmaciens du Nord de la France, agissant pour le compte des pharmaciens de Roubaix, Tourcoing, Lannoy et leurs cantons, vient de consentir à aider l'effort social de ces organisations.
 Les pharmaciens accorderont, à chacune des organisations contractantes, une subvention annuelle qui sera calculée au prorata des achats faits chez eux par les adhérents.
 Les bénéficiaires des allocations-maladie du Consortium et les mutualistes faisant partie des sociétés contractantes, seront munis d'une « Carte de participant » délivrée par le nouvel organisme qui est intitulé *L'entraide Mutualiste*, la dite carte mentionnant les nom et prénom du participant, le carnet de la société à laquelle il appartient (Consortium ou Société de Secours mutuels), les noms et adresses des pharmaciens.
 Sur présentation de cette carte, les pharmaciens délivreront un bon d'achat de la valeur des marchandises payées par les bénéficiaires. Ces bons d'achat pourront être présentés au Siège social du Consortium de l'Industrie Textile, 2, place de la Fosse-aux-Chênes, à Roubaix, et au Siège des Sociétés de Secours mutuels contractantes. Une ristourne de 15 % sera faite sur la valeur totale de ces bons.
 Le Consortium de l'Industrie Textile et les Sociétés de Secours mutuels contractantes ont tenu à laisser à leurs bénéficiaires le libre choix de l'achat entre tous les membres du Syndicat Régional des Pharmaciens du Nord de la France résidant à Roubaix, Tourcoing, Lannoy et leurs cantons.
 Les bénéficiaires des allocations-maladie du Consortium et les membres des Sociétés de Secours mutuels contractantes pourront faire leurs achats chez l'un ou chez l'autre, indifféremment, des pharmaciens désignés ci-après.
 Une Commission de contrôle a été instituée pour juger les cas litigieux qui pourraient se produire. Le Consortium, les Sociétés de Secours mutuels et les pharmaciens se sont engagés d'avance, par signature, à accepter toutes les décisions de cette Commission.
 L'accord a été conclu, à titre d'essai, pour l'année 1926. Les dispositions prises permettent une réduction sensible dans les frais pharmaceutiques.

LISTE DES PHARMACIENS QUI DELIVRERONT DES BONS D'ACHAT

ROUBAIX. — Benoit, Biat, Blanchard, Boulois, Caestecker, Charvotte, Constant, Couplet, Deroubaix, Deblock, Delabère, Desoex, Despoette, Dieux, Dumesnil, Dupont, Ferraille, Fligny, Garry, Germain, Leloux, Levoy, Magnon, Masset, Moulin, Nolant, Noyon, Verdin, Verhaeghe, Vigier, Wattelet, Wyckaert, Willet.
TOURCOING. — Asseline, Boulois, Boyaval, G. Coppell, P. Coppell, Coppen, Dehaillet, Doherty, Dewbreck, Decurie, Dujardin, Fievet, Geoffroy, Hache, Jacques, Levin, Looftgier, Mascot, Masolet, Montigny, Noël, Planck, Pottier, Pruvost, Rasse, Vanneufville.
CRANNOU. — Leurdain, Fournille, Samson.
WATTRELES. — Combeaud, Dolerue, Denimal, Melin, Parler.
NOUVEAUX-MONTAIGNE. — Wasquehal: Flament, Fiers-Breux; Berthon. — Lannoy: Benoit. — Hem: Baugis; Halluis: Poursintra, Graye. — Linselles: Lequien. — Roncq: Asseline.

Le compositeur Irving Berlin et sa femme viennent en France

Souhaitons que cet essai donne de bons résultats, car il pourrait être le point de départ d'une diminution du coût de la vie pour les familles ouvrières par son extension à d'autres branches du commerce.



(Wide World photos.)
 Irving Berlin et sa jeune épouse, Ellen Mackay, fille du milliardaire américain, sont arrivés en Angleterre d'où ils vont aller sur la Côte d'Azur.

Une bande de sangliers attaque des automobilistes

Reims, 19 janvier. — M. Serpe, représentant de commerce à Sillery, se promenait en automobile avec un ami, quand une bande de sangliers traversa la route devant la voiture. Un marcaissin, atteint par le capot et blessé sérieusement, se mit à pousser de formidables grognements.
 Toute la bande, excitée, se rua alors sur l'automobile, dont elle déchira les pneus. Les voyageurs eurent beaucoup de peine à la mettre en fuite, après avoir capturé le sanglier blessé.

L'ABBÉ BERGEY

DEVIANT UN AUDITOIRE DE TROIS MILLE PERSONNES à Tourcoing dicte aux catholiques leurs devoirs

député de la Grande
 La Fédération catholique avait organisé pour mardi soir une imposante réunion dans la salle des conférences de la rue du Tournai à Tourcoing.
 Cette réunion a eu lieu à 20 heures devant un auditoire que l'on peut évaluer à plus de trois mille hommes et jeunes gens.
 A l'heure indiquée, prenait place à la tribune, M. l'abbé Bergey, Sion-Arnould, président de la Fédération catholique de Tourcoing; Mgr Leclerc, doyen de Saint-Christophe; les chanoines Malquin, Monquet et Lelou, le R. P. Tailleux, Robert Desmout, président de la Jeunesse catholique; les présidents des groupes paroissiaux de la F. C. et le clergé de la ville.
 Dès l'ouverture de la séance, M. Sion-Arnould présente M. l'abbé Bergey, dit toute l'admiration ressentie pour celui qui fonda l'Association des prêtres anciens combattants et a entrepris la lutte contre ceux qui veulent continuer à détruire le catholicisme.
 Il passe en revue la situation actuelle de la Fédération pour Tourcoing et ses cantons, annonce ce qui sera fait et après avoir donné ses conseils, il passe la parole à M. l'abbé Bergey.
LA CONFÉRENCE
 L'orateur se lève. Grand, solide, simple et précis, voilà comment M. l'abbé Bergey apparaît aussitôt à son auditoire.
 En un langage où il s'efforce de dire tout simplement sa pensée, ouvrant son âme de prêtre, il prend, dès le début, son auditoire, l'éleva et l'enthousiasma.
 Son discours mériterait d'être cité en entier, tant il est rempli de ces magnifiques sentiments si nécessaires aux heures actuelles. Malheureusement, le manque de place nous force à résumer.
 L'orateur dit tout d'abord son émotion de se trouver à Tourcoing où il peut remplir son ministère et sa mission. Toutes les acclamations dont il est l'objet, il les transmet à ceux qui l'ont fait ce qu'il est.
 Il déclare qu'il ne faut pas seulement recruter des membres, mais aussi et surtout des hommes agissants qui laissent derrière eux un sillage lumineux.
 Instruisez-vous, « catholiques-vois, et ce que chacun travaille au salut de ses frères; il faut être franc; et dire les choses telles qu'elles sont; nous sommes tous près du drame définitif; l'autorité est en carence totale. Nous ne sommes que sous un régime; celui de la peur; les sincères sont devenus trop rares, et il y a une dégradation morale inimaginable. Tant au moral qu'au matériel, les choses vont très mal, et il faut le dire; de la Livre pour ce que le peuple commence, seulement à s'inquiéter.

Le réveil catholique

Faisant allusion aux lois de 1905, l'orateur étudie les esquisses de protestations qui eurent lieu alors; peu de gens protestèrent vraiment pour défendre les prêtres; c'était pourtant le commencement de la confiscation sociale qui maintenant devient générale.
 Quand le peuple appelle au secours, le prêtre ne veut pas rester indifférent et lutte pour défendre les biens de tous les honnêtes gens contre les principes qui font mourir la France.
 Nous sommes au stade définitif. Faut-il conserver nos doctrines ou les laisser s'éteindre? Toute l'histoire de la France est là. La Patrie dans le catholicisme. C'est grâce à ce patrimoine que nous existons, et ceux qui veulent détruire la France le savent; c'est pour cela qu'ils commencent par s'attaquer aux principes religieux. Quand le chef du Gouvernement ouvrant le feu, veut après le 11 mai 1924 appliquer les lois laïques, même à l'Alsace et la Lorraine, l'Alsace s'est levée, et dans un élan d'amour pour la France, dans un geste de révolte, a dit toute sa fidélité à la France, montrant les sacrifices qu'elle acceptait de faire en donnant ses enfants, son sang, son être, mais jamais son âme ni sa foi religieuse.
 Cette révolte de l'Alsace a été le départ du réveil catholique de la France. Toutes les doctrines pouvaient être mises en pratique, seule la doctrine catholique devait être détruite!
 On a parlé de haine créée! Mais c'est l'âme qui a crié. Le peuple dit sincère, et s'écrie: tout trompé, et quand il a réclamé la liberté et le bonheur promis, ces démagogues, devenus ministres, ont ri! Le peuple s'est alors révolté et devant cette révolte, au lieu de paroles de paix, on a fait avancer des fusils et des baïonnettes!
 Les masses en ont assez de souffrir, et de garder la débâche de luxe qui s'exhibe autour d'eux.
 Les poilus eux aussi s'étaient imaginés que la guerre finie, régnerait l'égalité, la justice et la fraternité. Ils n'ont trouvé que des jouisseurs et des indifférents, et ont vu eux aussi jouir et vivre. Si le catholicisme n'avait pas fait des âmes bien trompées, d'autres encore auraient crié comme ces défilés.
 Nous, catholiques, nous lutons pour que l'Église ait son mot à dire au point de vue social et familial. Le salut se trouve dans la famille qui seule peut transmettre l'existence morale et sociale. Montrez à l'homme seul et triste, le foyer et la famille; montrez-lui aussi ses devoirs de fraternité dans toute sa puissance et dittez-lui la fausseté du régime égalitaire qui pourrait tout au plus répartir les choses matérielles et agn pas l'esprit et l'intelligence.
 Quelle que soit la situation, il faut espérer, même chez les hommes les plus mauvais, qu'il y a toujours quelque chose de magnifique qui vibre.
 En une personnalité admirable, l'orateur compare notre âme à une lyre que Dieu a confiée à chacun de nous; nous la confions de la haine, les cordes s'en sont détachées, mais elles sont toujours là, et le scintille de quelques-uns les accordera à nouveau, et ceux